

1. Correspondance - Appel

Mme I. Garcia, Présidente :

Chers collègues,
Messieurs les membres du Conseil communal,
Messieurs les représentants de la presse,
Le public,

Bonsoir,

Je vous souhaite à toutes et à tous une très cordiale bienvenue et vous remercie d'avoir répondu à la convocation que nous a adressé le Conseil communal en date du 31 janvier 2020.

Je souhaite également la bienvenue à Monsieur Guy Lombard et le remercie pour son engagement.

Il est 20h04.

Je vous invite à commencer cette séance selon l'ordre du jour que nous avons reçu.

La correspondance reçue est la suivante :

Liste des excusés :

Mme Anne Ruedin Veuve
Mme V. Barbezat Niederhauser
M. Luca Bertola
M. Jean Frédéric de Montmollin
M. Charles-Antoines Evangelista
M. Cosimo Pepe

Nous pouvons passer à l'appel.

Appel selon la liste des présences par M. Jérémie Veillard

À l'appel : 20 personnes présentes et 6 excusées. La majorité absolue est de 11.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2019

Mme I. Garcia, Présidente:

Le procès-verbal a été joint à la convocation. Est-ce que ce document appelle des commentaires de votre part ?

Mme I. Garcia, Présidente:

Celles et ceux d'entre vous qui approuvent le procès-verbal du 14 décembre 2019 sont priés de se manifester en levant la main. C'est à l'unanimité que vous avez approuvé ce procès-verbal. Je remercie Madame Chloé Châtelain pour son élaboration.

3. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 361'000.00 pour la réalisation de la mesure 8 partielle du PGEE et le surfacage d'un chemin piétonnier

Mme I. Garcia, Présidente:

L'entrée en matière est-elle combattue ? Si ce n'est pas le cas, est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'une Commission souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'un Parti souhaite s'exprimer ?

Mme B. Gyger :

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

La commission financière a examiné les deux demandes de crédit pour un montant total de CHF 361'000.

Le premier crédit de CHF 311'000 porte sur la réalisation de la mesure 8 partielle du PGEE. Ces travaux sont justifiés dans l'optique du développement de nouveaux quartiers dans le secteur et éviteront d'envoyer une grande quantité d'eau claire parasite à la station d'épuration, où elle n'a juste rien à faire. Par cette mesure, nous augmenterons aussi de 5,4 % la part des sous-bassins communaux mise en séparatif, ce qui ne fera toujours pas de Cressier un bon élève dans ce domaine.

Le deuxième crédit de CHF 50'000 concerne le surfacage d'un chemin piétonnier le long de la RC5 en direction de Cornaux. Un projet vieux de 8 ans voit ainsi le jour et permettra enfin de garantir une sécurité aux piétons également dans ce secteur.

C'est à l'unanimité que la commission financière préavise favorablement ces deux demandes de crédit qui figurent dans le budget des investissements pour 2020 et dont la part liée aux eaux usées est inscrite dans un chapitre autofinancé.

Mme M. Charpié Dewarrat:

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

La commission SITP s'est réunie mercredi dernier pour examiner la demande de crédit concernant la construction d'une bande piétonne le long de la route Cantonale entre

Cressier et Cornaux. Les plans ont été examinés et ils répondent aux exigences de sécurité routière dictées par la loi « bande herbeuse de 80 cm qui sépare la zone piétonne ». Satisfait que finalement une action puisse être menée pour augmenter la sécurité des usagers, c'est à l'unanimité que la Commission SITP propose d'accepter l'arrêté concernant la construction d'une zone piétonne entre Cressier et Cornaux.

Mme M. Charpié Dewarrat:

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Le groupe PLR est heureux de soutenir un projet qui va permettre aux piétons de se déplacer en toute sécurité entre Cressier et Cornaux. Fini les ombres terrorisées qui se déplacent dans l'obscurité sur le bord de la route entre Cressier et Cornaux et qui ont aussi causées de nombreuses frayeurs aux automobilistes. La création de ce trottoir est le résultat d'une bonne collaboration avec la Commune de Cornaux et même si ce projet a pris de nombreuses années, sa réalisation aujourd'hui, tombe dans un bon « timing ». En effet, nous allons pouvoir profiter des travaux relatifs à la mesure 8 partielle du PGEE pour faire poser l'enrobé.

En ce qui concerne la réalisation de la mesure 8 partielle du PGEE, elle aura pour avantage, grâce au système de séparatif des eaux, de ne plus envoyer des eaux propres à la station d'épuration. Comme vous l'aurez compris, le Groupe PLR accepte l'arrêté.

M. D. Veuve :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le Groupe socialiste approuvera également les deux arrêtés qui nous sont proposés en annexe au rapport du Conseil communal. Tous deux sont révélateurs de bonnes nouvelles. Quiconque cheminera le soir entre Cornaux et Cressier ne pourra que saluer l'arrivée d'une bande piétonnière « protégée » mais surtout séparée de la route. Quant à la mesure 8 partielle du PGEE, elle synonyme d'une bonne nouvelle aussi, puisque l'ouverture d'une nouvelle étape du PGEE correspond à l'ouverture d'un nouveau quartier et donc un développement de notre village, ce dont nous nous réjouissons.

Mme I. Garcia, Présidente:

Arrêté relatif à « une demande de crédit de CHF 311'000.00 pour la réalisation de la mesure 8 partielle du PGEE ».

Lecture de l'arrêté par Mme I. Garcia

Celles et ceux d'entre vous qui souhaitent approuver cet arrêté sont priés de se manifester en levant la main. Accepté à l'unanimité.

Mme I. Garcia, Présidente:

Arrêté relatif à « une demande de crédit de CHF 50'000.00 pour le surfacage d'un chemin piétonnier le long de la RC5 en direction de Cornaux ».

Lecture de l'arrêté par Mme I. Garcia

Celles et ceux d'entre vous qui souhaitent approuver cet arrêté sont priés de se manifester en levant la main. Accepté à l'unanimité.

<p>4. Rapport du conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 94'100.00 en vue de l'acquisition d'une balayeuse pour le service des TP2C</p>
--

Mme I. Garcia, Présidente:

L'entrée en matière est-elle combattue ? Si ce n'est pas le cas, est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'une Commission souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'un Parti souhaite s'exprimer ?

Mme B. Gyger :

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance de préparation de ce Conseil général, la commission financière a examiné et accepté à l'unanimité la demande de crédit de CHF 94'100.00 correspondant à la part de 60 % à charge de la Commune de Cressier en vue de l'acquisition d'une balayeuse pour le service des TP2C.

Le rapport très détaillé nous prouve la nécessité d'acquérir une nouvelle balayeuse. Elle permettra non seulement de réaliser une économie financière et une diminution de la consommation de carburant, mais également un gain de temps que cela soit pour effectuer le nettoyage des rues ou encore au niveau de l'entretien du véhicule.

Finalement, le choix du modèle retenu se base sur des tests effectués ainsi que l'analyse d'un grand nombre de critères.

Toutefois, nous aurions bien aimé connaître le tableau comparatif des critères entre les 3 modèles. Ce tableau nous a ensuite été présenté en séances de groupe et ne laisse effectivement aucun doute sur la pertinence du choix retenu. A noter encore que ce crédit a été inscrit au budget des investissements pour CHF 96'000.00.

Mme M. Charpié Dewarrat:

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Lors de notre dernière séance SITP de la semaine dernière, Monsieur Simonet nous a présenté le dossier concernant l'achat d'une balayeuse pour le nettoyage des rues de notre village. Un groupe constitué d'employés des travaux publics de la Commune, utilise régulièrement la balayeuse actuelle, et avec notre conseiller en charge, Monsieur Simonet, ont réalisé différents tests et études sur plusieurs modèles de balayeuses. Après avoir testé trois modèles, le choix s'est porté, non pas sur la moins chère mais sur la machine qui répond aux mieux aux besoins des utilisateurs, tous les éléments et toutes les options qui permettent également une meilleure utilisation, minimisant le temps et évitant les pertes de temps.

La commission SITP a demandé si l'alternative plus écologique existait sur ce type de machine. Oui, il existe des machines électriques, mais le prix d'une telle machine est plus du double d'une nouvelle machine traditionnelle.

Le débat a porté aussi sur les réels besoins d'une telle machine pour notre Commune. Nous arrivons à un constat qu'un balayage des rues efficace et rentable ne peut être réalisé aujourd'hui, qu'au moyen d'une machine. Sans oublier la responsabilité de la Commune vis-à-vis des usagers, surtout les seniors, pour qui une chute sur des feuilles mouillées, par exemple, pourrait avoir des conséquences dramatiques. Ainsi, à sa majorité, la commission recommande d'accepter l'arrêté concernant l'achat d'une balayeuse.

M. A. Grandjean :

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

C'est au nom du Groupe socialiste que je m'exprime et pour une fois pas à l'unanimité. Alors, de renouveler la balayeuse tout compte fait, on en avait déjà une. Le besoin était donc bien là, simplement la balayeuse actuelle arrivait en bout de course. La question s'est donc posée. Si on achetait une nouvelle, une d'occasion ou si on en louait une.

En lisant le rapport présenté par le Conseil communal, nous comprenons bien que les choix judicieux ont été faits. La commission SITP a bien mentionné que la possibilité électrique n'était peut-être pas encore d'actualité. Non seulement le prix est très haut mais je crois qu'on aurait dû mettre une borne de recharge à la Chané. Comme mentionné, le Groupe socialiste, dans sa majorité, va accepter l'achat de cette balayeuse.

M. F. Muriset :

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Le Groupe PLR acceptera à l'unanimité la demande de crédit en vue de l'acquisition d'une balayeuse pour le service des travaux publics de Cressier et Cornaux. L'acquisition de cette balayeuse permettra aux travaux publics de réaliser les différentes activités de nettoyage grâce à un véhicule moderne et en adéquation à leurs besoins. De plus, ce type de véhicule offrira une réduction du temps de travail et une diminution significative de la consommation de carburant. Selon l'analyse financière, cela permettra une diminution de charge d'environ CHF 2'000.00 par année pour la Commune de Cressier. Nous relevons toutefois que l'utilisation de la balayeuse est de 220 heures par année. Par conséquent, elle n'aura que 3'300 heures d'utilisation dans 15 ans. Ce qui correspond au tiers d'heures de vie de ce type de véhicule, qui est généralement de 10'000 heures.

Au vu de cela, il serait judicieux de louer des prestations de nettoyages aux communes avoisinantes et de négocier une garantie ou une extension de la garantie en heures d'utilisation plutôt qu'en années, si cela est possible. Le Groupe PLR remercie le Conseil communal, la commission des SITP, ainsi que les employés communaux, qui ont contribué à la réalisation de cet excellent rapport.

M. J. Jeanmaire-dit-Quartier :

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Je suis l'élément qui est contre, apparemment un peu solitaire et vais tenter d'exprimer pourquoi. L'achat d'une balayeuse pour 200 heures par année, sachant qu'il est mentionné qu'elle doit faire parfois deux à trois passages, nous arrivons à une moyenne plus haute de 150 heures annuellement. Cela représente pour un ménage standard, une personne qui achète un véhicule (automobile) entre CHF 60'000.00 et CHF 80'000.00 pour réaliser environ 2'500 km par année. Donc après 10 ans, le véhicule aurait 25'000 km, après 20 ans 50'000 km et elle est bonne à la casse. En sachant, qu'entre deux toutes les normes auront changées, la manière de se déplacer aussi, tout aura changé. Je me vois donc mal voter un crédit aussi élevé alors que je pense que l'achat d'une balayeuse d'occasion ou entre deux louer une balayeuse, permettrait de faire des économies substantielles.

Dans les 10 ans, vu que tout aura changé, même la manière de ramasser aux bords des routes selon les connaissances supplémentaires que nous aurons et qui seront peut-être plus adaptées, cela permettra de racheter un véhicule qui sera plus propice à ce moment-là à faire les choses quotidiennes en ayant les connaissances futures et en se disant pas, « mince » nous avons mis CHF 100'000.00 à la poubelle. Merci.

M. J.-B. Simonet, conseiller communal :

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

Concernant cette balayeuse, au niveau des garanties et des prolongations et autres, nous avons eu une conversation avec le représentant de la marque qui a été choisie pour cette nouvelle balayeuse et celui-ci nous confirme qu'il ne voit pas l'utilité de prolonger la garantie. Certes, il dit que les coûts sont un peu trop élevés mais que pour le travail actuel, à part le risque d'avoir une durite ou un tuyau d'aspiration qui lâche le reste de la machine pour ce qu'on en fait, lui ne voit pas la nécessité.

Concernant notre balayeuse, je pense que nous avons aussi d'autre solution. Je proposerais que la Commune achète un ou deux balais par ménage et qu'elle les distribuent. On verrait la performance de cette solution dont je suis tout à fait dubitatif.

Concernant les raisons qui ont fait que nous avons pris une balayeuse à moteur thermique, les nouvelles machines électriques ne sont encore pas au point et il en existe en Suisse trois en circulation en test. Actuellement, on va voter un crédit total pour les deux communes de CHF 177'000.00.

Une machine électrique similaire coûte CHF 315'000.00. Du simple au double, il est un peu difficile de faire passer la pilule. Après, de dire 200 à 300 heures par année, 3'000 heures dans 10 ans, actuellement nous louons déjà une machine bon marché car c'est un vieux modèle qui ne nous donne plus satisfaction mais qui nous coûte actuellement plus cher que d'acheter une nouvelle machine amortie sur 15 ans. Alors, si c'est mettre en l'air CHF 100'000.00, chacun son idée.

Lecture de l'arrêté par Mme I. Garcia

Mme I. Garcia, Présidente:

Celles et ceux d'entre vous qui souhaitent approuver cet arrêté sont priés de se manifester en levant la main. Il y a 18 personnes pour et 1 abstention.

<p>5. Motion communale visant la modification du système de zones et de tarification des transports publics Onde Verte du Canton de Neuchâtel</p>
--

Mme I. Garcia, Présidente:

L'entrée en matière est-elle combattue ? Si ce n'est pas le cas, est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'une Commission souhaite s'exprimer ?

M. M. Froidevaux, Conseiller communal :

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Concernant le point 5 du présent ordre du jour, le Conseil communal souhaite prendre position de la manière suivante. Contenu des éléments de comparaisons des prix du billet de transport, du découpage des zones ainsi que des fortes différences de prix d'un abonnement d'un village à l'autre, il apparaît évident que tous les utilisateurs des transports publics « Onde Verte » de notre Canton ne sont pas sur le même pied d'égalité. Hors, comme cela est précisé dans votre rapport, ces inégalités ne sont pas compatibles avec le slogan du Conseil d'Etat « Un Canton, un espace ». Une réflexion à l'échelle cantonale concernant les transports publics du point de vue des tarifs, du zonage et des horaires est à mener, permettant ainsi la création d'un réseau cantonal urbain étant attrayant, accessible et efficace pour tous. Pour ces raisons, le Conseil communal salue, soutient cette démarche et propose aux membres du Conseil général d'accepter l'arrêté correspondant à ce point. Merci.

Mme M. Cravero :

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Un trajet de 27 minutes en train entre Neuchâtel et la Chaux-de-Fonds coûte en plein tarif CHF 10.40. Pour un trajet similaire de 23 minutes, entre Cornaux et Bevaix, le prix est de CHF 4.40. Le prix est donc plus que doublé lorsqu'on veut traverser le Canton de haut en bas. Et c'est uniquement à cause de la manière dont sont disposées les zones Onde Verte. Pourtant, la politique neuchâteloise se veut rassembleuse du haut et du bas. Comment justifie-elle un tel prix pour relier les deux pôles du Canton ?

De plus, il existe de très petites zones, souvent situées aux extrémités du Canton (et c'est le cas à Cressier), qui coûtent le même prix que des zones presque dix fois plus grandes, comme celle de la ville de Neuchâtel. Pourquoi ne pas les y intégrer ?

Cette motion propose donc en premier lieu de séparer le canton en trois zones, afin de réduire ces inégalités. Le prix de base d'une zone ne devra en aucun cas être augmenté. Le prix des billets et abonnements se verra donc réduit dans certains cas. Nous sommes convaincus que cela pourra encourager les gens à utiliser plus souvent les transports publics.

Cet argument a été démenti par la direction d'Onde Verte, qui a montré un exemple de la ville de Genève, où une action similaire avait été menée, sans qu'elle n'aboutisse à une augmentation de l'utilisation des transports publics. Pourtant, un autre exemple, plus local, prouve le contraire. En effet, depuis 2015, la ville de Neuchâtel prend en charge la moitié du prix des abonnements de ses jeunes habitants. Depuis là, le nombre de jeunes qui dispose de cet abonnement a plus que doublé. Le prix semble donc toujours important dans les décisions d'achats.

En ce qui concerne la jeunesse, la formation est très importante. Le Canton de Neuchâtel a la chance de proposer de nombreuses écoles et universités, qui sont réparties dans tout le Canton. Ainsi, le prix pour se rendre dans son lieu d'étude varie énormément. Pourtant, nous pensons que chaque étudiant devrait pouvoir choisir son école, sans que le prix ne pèse dans la balance. C'est pour cela que la motion propose également une zone unique pour les jeunes. Nous y avons également inclus les seniors, pour qui voyager en transports publics est souvent plus pratique et plus sécurisant.

En cette période de crise climatique, il est de notre devoir d'améliorer les conditions qui favorisent l'utilisation d'une mobilité plus verte. Nous pensons que cette motion peut aider à y parvenir, tout comme elle pourrait aider le Conseil d'État à atteindre son objectif de doubler le nombre d'utilisateurs des transports publics d'ici à 2030.

Le Parti Socialiste accepte donc l'arrêté relatif à cette motion.

Mme L. Persoz :

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Un Canton, un espace. C'est sous ce slogan que la législature cantonale 2014-2017 a construit sa vision du Canton de Neuchâtel. Un Canton, un espace institutionnel avec des prestations accessibles. Cette avec cette vision que les diverses institutions et écoles supérieures ont été dispersées sur l'entier de notre territoire. Pour rendre les prestations institutionnelles accessibles, nous devons non seulement promouvoir les transports publics mais également penser aux citoyens. Pour que le slogan « Un Canton, un espace » ne soit pas que théorique, la mobilité doit être facilité, tant sur le plan des infrastructures que sur le plan tarifaire.

Aujourd'hui, la mosaïque des zones tarifaires « Onde Verte », ressemble plus à un puzzle à pièces de petites tailles qu'à un espace où l'on voyage de manière accessible et égalitaire. Les efforts ont déjà été faits pour obtenir un billet unique quelle en soit la compagnie de transport et il reste à unifier cet espace de mobilité en prônant les inégalités entre citoyens de différentes régions. Les zones en bords de part et d'autre du village sont pénalisées non seulement par une cadence et des possibilités réduites mais également par une augmentation tarifaire massive.

Le but de cette motion est d'éveiller la conscience du Grand Conseil sur cette problématique. Nous remercions Madame Mélissa Cravero pour ce rapport et nous soulignons la fructueuse collaboration entre les deux partis politique du village. Le Groupe PLR soutient donc à l'unanimité cette motion.

M. R. Fuchs :

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Je trouve lamentable que nous devons prendre un billet de train Cressier-Cornaux, pour se rendre à un match du club « Xamax ». Pour Cressier-Cornaux, nous payons alors que le reste du trajet est gratuit. Ces zones ne sont vraiment pas faites pour soutenir ceux qui vont aux matchs de football et qui se déplacent dans le Canton.

Lecture de l'arrêté par Mme I. Garcia

Mme I. Garcia, Présidente:

Celles et ceux d'entre vous qui souhaitent approuver cet arrêté sont priés de se manifester en levant la main. Motion approuvée à l'unanimité.

6. Points en suspens – informations du Conseil communal
--

M. J.-B. Simonet, conseiller communal :

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

Concernant l'eau de boisson. Il y a environ 3 semaines, on a découvert dans le secteur ouest, un pourcentage de germes aérobies supérieur à la recommandation sanitaire. La norme sanitaire dans le réseau d'eau doit être inférieur à 300 germes par ml. Nous en avons trouvées 340ml à 350ml. Une intervention sur le réseau de distribution a été immédiatement mise en œuvre par une chloration sectorielle durant la nuit. Suite à cela, des prélèvements et des analyses régulières ont été effectués. Depuis, il s'avère que la tolérance est dépassée de 6 à 7 %, c'est-à-dire que nous sommes à environ 320 germes par ml. Nous avons procédé depuis le 7 février 2020 et nous poursuivrons jusqu'à demain soir à une chloration du réseau afin de neutraliser ce phénomène. Dès lundi 17 février 2020, des prélèvements seront répartis sur l'ensemble des réseaux du village et seront analysés afin de savoir où nous en sommes. Pour information, sachez que ce phénomène n'est pas dangereux pour l'homme et que dans un litre d'eau minérale commercialisée, la valeur maxi est de 1'000 germes aérobies par ml.

M. M. Froidevaux, Conseiller communal :

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Je rappelle que notre nouvel administrateur, Monsieur Raphaël Constantin, commencera son travail au sein de la Commune depuis le lundi 2 mars 2020 et sera donc présent au prochain Conseil général du 14 mai 2020. Une petite présentation prendra place à ce moment-là. Quant à Monsieur Léonard Bühler, qui est en vacances

actuellement, d'où son absence, il effectuera son dernier jour de travail en tant qu'administrateur dans notre Commune le 13 mars 2020. Il est naturellement prévu de marquer le coup comme il se doit au sein de l'administration.

M. J. Boulogne, Conseiller communal :

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Vous le savez certainement, cette année la Fête du Vin Nouveau (FVN) tombe sur un week-end prolongé, le vendredi 1^{er} mai 2020 étant férié. Le Comité d'organisation de la FVN s'est approché du Conseil communal afin de demander une ouverture à partir du jeudi soir. Le programme suivant a été proposé pour le jeudi : Une ouverture des stands à 18h00 et une fermeture à 24h00.

Le déroulement sera particulier, du fait que dès l'ouverture et ceci jusqu'à 20h00, il ne sera vendu que des boissons sans alcool et les vins de nos encaveurs. Une soirée vintage est prévue et le vendredi, un brunch sera proposé à la Maison Vallier. Devant cette proposition, le Conseil communal a accepté une ouverture le jeudi. Les frais engendrés par cette ouverture supplémentaire, au niveau de la sécurité, sont pris en charge par le Comité de la FVN. Concernant la partie technique, celle des travaux publics, qui s'élève à environ CHF 4'000.00 est prise en charge par la Commune. Merci de votre attention.

M. G. De Montmollin, Conseiller communal :

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil communal a fait un état des lieux de la Cave à vins de la Commune. Nous avons constaté que nous avons la possibilité de vous faire bénéficier du fruit de notre vignoble. Nous vous prions donc en partant de bien vouloir faire un détour par la salle du poêle et de vous saisir d'une petite valisette qui vous accompagnera jusqu'à chez vous et vous fera penser à la Commune lors de votre prochain apéro. Une valisette est également prévue pour notre fidèle journaliste, Monsieur Zweiacker. Merci.

7. Divers

M. D. Veuve :

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Le Groupe socialiste a appris fortuitement que le Comité d'organisation de la FVN avait récemment pris des décisions relatives au CAP qui nous étonnent et nous déplaisent. Le CAP est présent à la FVN depuis des décennies et a toujours servi des crêpes,

selon la répartition des mets pratiqués entre les différentes sociétés. Hors, le Comité de la FVN, a non seulement retiré au CAP son emplacement traditionnel devant le « petit magasin » mais lui a également interdit de servir des crêpes. Si un emplacement lui a été proposé, celui du badminton club, on lui a dit qu'il n'avait plus le droit de faire des crêpes et qu'il devrait faire autre chose. L'emplacement et les crêpes sont attribués au Domaine de Bel Air dès la prochaine édition de la FVN.

Le Groupe socialiste n'a rien contre le Domaine de Bel Air, qui a plutôt une philosophie d'exploitation agricole correspondant à notre vision de l'agriculture de demain, ce qui n'empêche que, selon le règlement de la FVN, seules les sociétés locales de la Commune de Cressier peuvent y tenir un stand. Hors, le Domaine de Bel Air est une entreprise commerciale qui a son siège au Landeron. Cette situation nous paraît choquante. Car le CAP, à l'inverse, est une organisation publique, soutenue par le Conseil communal et qui a pour but de venir en aide à nos jeunes.

Nous souhaitons, dès lors, savoir quelle est la position du Conseil communal sur cette affaire et lui demandons d'intervenir auprès du Comité de la FVN afin que les intérêts légitimes du CAP soient pris en comptes.

M. J.-C. Perrenoud, Conseiller communal :

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Le problème nous a aussi terriblement froissé, concernant le Domaine de Bel Air. Je suis allé à l'assemblée des sociétés locales qui m'a présentée cela d'une autre façon. Que nous étions le Conseil communal et que sur ce point nous n'avions pas notre mot à dire.

Ensuite, concernant le CAP, j'ai été choqué et j'ai appelé le Président du Comité de la FVN qui m'a informé les représentants du CAP n'était pas présents les dernières fois aux séances donc il a laissé la place à quelqu'un d'autre. Ce qui a fait que cela a froissé tout le monde, également le Conseil communal. Donc, pour le moment, le CAP aura un emplacement à la fontaine où il pourra faire des hot-dogs, ce n'est pas leur idéal mais c'est quelque chose et la Commune écrira au Comité de la FVN. Merci.

M. J. Jeanmaire-dit-Quartier :

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

N'étant pas présent à la séance du Groupe socialiste, je suis choqué de constater cela. On me dit qu'on est choqué mais en même temps on offre CHF 4'000.00 pour nettoyer les rues. Je n'arrive pas à comprendre que l'on arrive pas à faire un certain poids vis-à-vis du Comité de la FVN, juste pour rétablir ce qu'il a été.

M. J.-C. Perrenoud, Conseiller communal :

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Cela fait sens, mais la FVN c'est une tradition. C'est une fête qui date depuis très longtemps. J'ai fait partie de la jeunesse quand la FVN est arrivée. C'est un évènement très fort et important à Cressier. Ce Comité a donc quand même une certaine puissance et la Commune ne peut pas être contre. Il est vrai que on donne parfois un avis contre. Mais cela ne fait pas toujours fois. Là, le règlement dit que le Domaine de Bel Air à la plus grande partie de son domaine sur Cressier, discours tenu par le Président des sociétés locales et il n'en démord pas. « A l'époque, il y avait un règlement quand j'étais Président du Comité des sociétés locales, qui était plus stricte mais il a été modifié pour arranger certaines personnes ». Nous ne pouvons que suivre le règlement et ne pouvons pas dire que nous supprimons la FVN. Voici les indications que je peux vous donner. Merci.

Mme I. Garcia, Présidente :

Nous arrivons au terme de ce Conseil général, et je vous remercie pour votre attention et vous propose de clôturer cette séance.

La séance est levée à 20h48.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL,
La Présidente, le Secrétaire,
I. Garcia J. Veillard